



6 juin : gagnons le retrait de la réforme et obtenons des avancées sociales !

L'intersyndicale appelle les travailleuses et les travailleurs, jeunes et retraités à faire du 6 juin une grande journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire pour gagner le retrait de la réforme des retraites et des avancées sociales.

L'intersyndicale appelle les députés à voter, le 8 juin prochain, la proposition de loi transpartisane abrogeant la réforme des retraites pour permettre enfin une sortie de crise. Dans le cas contraire, si encore une fois, le gouvernement s'obstine à passer en force, en utilisant des artifices constitutionnels, la colère n'en serait que renforcée.

Cette réforme est brutale et injuste pour les travailleurs et les travailleuses et la jeunesse qui ont tous bien compris qu'ils devront travailler plus longtemps sans que jamais le patronat, ni les employeurs publics ne soient mis à contribution.

Le retrait de cette réforme est indispensable et permettrait d'avancer enfin sur les préoccupations des travailleurs et travailleuses. L'intersyndicale rappelle que le salaire relève du partage des richesses : l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minima sociaux et des bourses d'études est une priorité. Le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC toute leur carrière professionnelle.

L'Etat doit aussi montrer l'exemple en augmentant le point d'indice dans la Fonction publique. Aucune branche professionnelle ne doit avoir des minima inférieurs au Smic. Aucune pension pour une carrière complète ne doit être en-dessous du Smic. L'égalité salariale Femme-Homme doit être une réalité concrète sans délai.

Pour les **seniors** il y a nécessité à mettre en place de réels dispositifs de reconversion, des retraites progressives. Pour la pénibilité et les risques professionnels, la totalité des critères de pénibilité supprimés en 2017 doivent être réintroduits pour permettre de vrais départs anticipés. Pour protéger la **santé des salariés**, les commissions de santé sécurité et conditions de travail doivent être obligatoires dans les entreprises de 50 salariés et plus, avec des droits et des moyens renforcés.

Pour permettre une négociation collective de qualité dans le cadre d'une démocratie sociale avérée et afin d'améliorer le droit d'expression syndicale, l'intersyndicale demande d'améliorer et renforcer les moyens pour les représentants du personnel en termes d'heures de mandats, de systématisation des représentants de proximité, d'augmentation du nombre d'administrateurs ainsi que la fin de la limitation des trois mandats successifs.

Pour gagner l'**égalité Femme-Homme** il faut notamment revoir en profondeur l'index égalité salariale, revaloriser les métiers féminisés, majoritairement les moins bien rémunérés, proscrire les temps partiels subis et instaurer un indicateur pour suivre les déroulés de carrière. Ces propositions renforceraient d'ailleurs l'équilibre financier du système de retraite par répartition. Les dispositions de la convention 190 de l'OIT contre toutes les violences et le harcèlement au travail, y compris les violences sexistes et sexuelles, doivent enfin être mises en œuvre.

Pour l'**environnement**, des droits et prérogatives supplémentaires doivent être donnés aux représentants du personnel afin d'agir pragmatiquement et efficacement pour exercer leur mandat.

Ensemble les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse rappellent leur opposition à toute atteinte au principe de solidarité nationale avec la réforme du RSA ainsi qu'à la dégressivité des allocations chômage qui conduisent à stigmatiser les précaires ou privés d'emplois.

Ces propositions renforceraient l'équilibre financier du système de retraite par répartition, préservant et renforçant notre système de protection sociale collective.

Nous ne tournerons pas la page : ensemble, unis et déterminés pour gagner le retrait de la réforme et pour le progrès social, construisons partout les grèves et les manifestations le 6 juin !

Préparons la mobilisation du 6 juin et interpellons nos députés pour le vote du 8 juin en allant et partageant le site intersyndical : <https://jusquairetrait.fr> Paris le 30 mai 2023

Par suite de manœuvres politiques, il y a dorénavant une incertitude concernant la possibilité d'un vote parlementaire le 8 juin.

L'appel à manifester le mardi 6 juin reste donc plus que jamais à l'ordre du jour !

Voir l'horaire et le parcours de la manifestation parisienne du mardi 6 juin 2023 sur notre site
<https://www.synep.org/>

* *

Lutter contre l'absentéisme de fin d'année : le plan B(idon) de Pap NDIAYE.

C'est au micro de *France Bleu Lorraine* que le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse a annoncé ce 26 mai, son plan pour lutter contre l'absentéisme en classe en fin d'année. Il a également rappelé l'ambition du ministère depuis des années sur la « reconquête du mois de juin ».

Le plan est imparable ! En effet, Monsieur NDIAYE a pris la décision ce jour d'envoyer une circulaire pour demander que les conseils de classe du troisième trimestre ne se déroulent pas aussi tôt et a aussi lancé une « mission » dont les conclusions sont attendues à la rentrée, « pour faire en sorte que l'année prochaine, la situation soit meilleure ».

Au SYNEP CFE-CGC, nous aurions presque envie de crier au génie mais l'expérience syndicale nous a appris l'humilité. Doit-on rappeler à notre ministre que les dates de conseils de classe sont fixées depuis des semaines ? Que celles-ci sont choisies en fonction de différentes contraintes et dates butoirs à respecter ? En effet, en lycée général et technologique, il est nécessaire de prendre en compte les rencontres avec les familles en cas de désaccord sur l'orientation en fin de seconde, les commissions d'appel qui statuent ensuite si le désaccord persiste, les réorientations vers le lycée professionnel, les élèves souhaitant changer de lycée pour accéder à une série technologique ou à une spécialité de 1ère générale que l'établissement d'origine ne propose pas, la remontée des livrets scolaires (avec l'avis du conseil de classe pour le bac) vers le service des examens et concours, les épreuves du bac, ou ce qu'il en reste ! (il est impensable de mobiliser les délégués de 1ère et Terminale la veille des écrits de français ou philo).

Il est évident que les établissements et leurs personnels n'ont pas la main mise sur ce calendrier, lui-même cadré par des textes ! De plus, il existe un bulletin officiel dans lequel est précisé les dates des conseils de classe, consultable au lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo35/MENE2224804N.htm>

De surcroît, placer les épreuves de spécialités en mars à la suite de la réforme voulue par Monsieur Banquer ne nous a pas aidé...ne faudrait-il pas que le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse creuse plutôt de ce côté afin de trouver la solution au problème de l'absentéisme, véritable fléau de notre fin d'année scolaire 2023 ?

A défaut d'un plan B(idon), nous conseillons au Ministre d'envoyer une circulaire pour la reconquête des mois d'avril, mai ET juin, qui « collera » davantage à la réalité !

Sylvie TUROWSKI

* *

Billet d'humeur d'Evelyne 28 mai 2023

Monsieur Pap Ndiaye ; de l'amateurisme ministériel ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#tqedmwulvd

2/2